

Votre emplacement :

- De 80 à 130 m² selon le modèle de mobile-home choisi, délimité par une haie d'arbustes. Vous choisissez vous-même les plantations parmi une palette proposée.

- Sur cet emplacement, vous disposez :
 - du mobile-home choisi,
 - d'une terrasse de 18 m² couverte,
 - d'un cabanon équipé de branchements électriques et d'arrivée d'eau et posé sur une dalle carrelée.





Votre Mobile-home :

- Sous toiture, isolation montagne, renfort de l'isolation au sol (options spéciales pour notre camping), 2 chambres, 1 salon (avec divan selon modèle) ,1 table + 4 chaises, 1 cuisine, 1 salle d'eau et 1 WC séparé, sur une surface de 30 à 40 m².
- Equipement **tout électrique**, table de cuisson vitro céramique 4 feux, grand réfrigérateur avec compartiment congélateur, four micro onde, eau chaude provenant d'un ballon de 200 litres situé sous le mobile-home (gain de place, sécurité, rapidité), prises électriques indépendantes sur la terrasse (pour barbecue électrique, ordinateur, etc....) ; chaque mobile-home dispose de 40 A pour sa consommation propre.

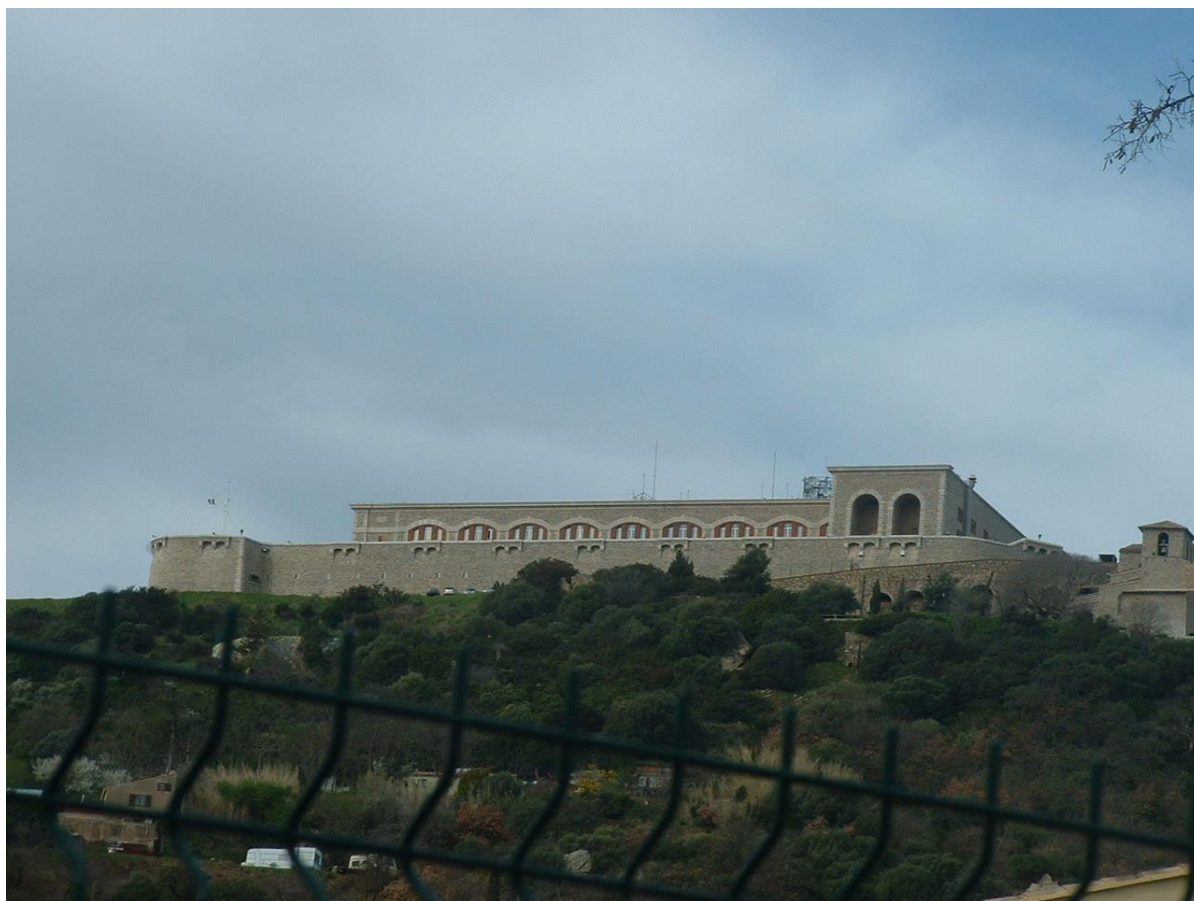
L'organisation du camping

Les emplacements du camping sont répartis sur 10 zones .

Chaque zone dispose d'une « place de village ». Les équipements électriques, l'eau et la télévision satellite sont enterrés (pour des raisons de sécurité, de respect du paysage et de longévité).

Deux parkings internes permettent aux résidents de s'approcher de leur mobile-home sans pour autant gêner leurs voisins.

Les équipements du site sont en cours de réfection (piscine, sauna, jacuzzi, zones de jeux etc. ...), nous vous invitons à vous mettre en contact avec notre service commercial pour avoir plus de renseignements



La Collégiale Saint Pierre – Vue du camping

COMMENT DEVENIR PROPRIETAIRE DE SON MOBILE-HOME AU CAMPING SAINT-JEAN

1°) Je veux acheter un mobile-home et en disposer toute l'année avec ma famille

Solution : Vous nous réglez la rente annuelle, et nous surveillons et entretenons votre mobile-home et la parcelle qui lui est attribuée. Pour vos séjours, vous nous prévenez au moins 24 h à l'avance et nous démarrons le chauffage ou la climatisation s'il y a lieu.

2°) Je veux acheter un mobile-home, et je veux économiser sur la rente annuelle

Solution : Vous nous mettez à disposition votre mobile-home en dehors de vos dates de présence et nous organisons l'occupation de votre mobile-home pendant votre absence, nous gérons les réservations, le ménage, les états des lieux, les éventuels soucis (frigo en panne, etc.....) nous garantissons le maintien de l'état de votre mobile-home et vous percevrez ces sommes ou les déduirez de votre rente annuelle.

